

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 21 - 23 janvier 1997

PROJETS D'INTERVENTION PROLONGÉE EN FAVEUR DE RÉFUGIÉS ET DE PERSONNES DÉPLACÉES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Point 7 de l'ordre du
jour**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/97/7/Add.1
29 novembre 1996
ORIGINAL: ANGLAIS

PROJET ANGOLA 5602 (Elarg.1)

(WIS No. ANG 0560201)

Aide alimentaire aux personnes déplacées et touchées par la guerre

Durée du projet	Douze mois
Nombre de bénéficiaires	662 000
Coût total pour le PAM	68 879 225 dollars
Coût total estimatif	74 879 225 dollars

Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document contient des recommandations présentées au Conseil d'administration pour examen et approbation.

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Directeur régional adjoint: V. Sequeira tel.: 5228-2301

Chargé des opérations: G. Heymell tel.: 5228-2379

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 5228-2641).



GENERALITES

1. Après la fin des hostilités en novembre 1994, le PAM a continué de fournir une aide d'envergure à l'Angola. En 1995, il a distribué 107 000 tonnes d'aide alimentaire à plus de 1,5 million de bénéficiaires. En mars 1996, les opérations d'urgence ont été remplacées par le projet actuel d'intervention prolongée en faveur de personnes déplacées (IPR), approuvé par le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire (CPA) à sa quarantième session, en novembre 1995. Au titre de cette IPR, le PAM a acheminé au total 90 720 tonnes de vivres, ce qui représente environ les deux tiers des besoins d'aide alimentaire du pays. Le reste des besoins a été pourvu par la filière bilatérale. En comptabilisant les stocks de report, l'IPR actuelle aura épuisé l'ensemble des ressources engagées d'ici le mois de mars 1997, comme prévu.
2. Les lenteurs du processus de paix ont jusqu'à présent découragé la plupart des personnes déplacées et des réfugiés de regagner leur région d'origine. Les quelques projets de réinstallation mis en oeuvre sont circonscrits aux régions administrées par le gouvernement. En septembre 1996, on estimait à 1 150 000 le nombre total des personnes déplacées après les derniers combats. Le mouvement prévu de rapatriement des réfugiés - dont le nombre est estimé à 290 000 - s'est à peine amorcé.
3. Bon nombre d'Angolais, notamment des femmes, sont encore dans l'incapacité de subvenir à leurs besoins alimentaires fondamentaux, principalement en raison des difficultés de communication entre les villes administrées par le gouvernement et les zones rurales sous contrôle de l'União Nacional para a Independencia Total Angolana (UNITA). Les femmes, qui en Angola sont responsables de la commercialisation de la production agricole, sont particulièrement touchées par les restrictions de circulation qui les empêchent d'accéder librement aux marchés. Par ailleurs, de nombreuses personnes ont été tuées ou mutilées par des mines alors qu'elles tentaient de faire pousser quelques cultures à la périphérie des villes.
4. Le problème de l'accès à la nourriture se pose avec une très forte acuité pour un grand nombre de citoyens pauvres et parfois, pour les habitants des zones rurales. Il est donc indispensable de continuer à fournir une assistance ciblée aux groupes vulnérables. Les taux de malnutrition sont contrôlés et régulièrement vérifiés par des ONG, dans le cadre de projets nutritionnels et sanitaires d'urgence prévoyant des opérations d'alimentation complémentaire et thérapeutique.
5. Le Conseil d'administration sera saisi en mai 1997 d'un schéma de stratégie de pays qui présente plusieurs scénarios possibles concernant l'évolution du processus de paix. L'hypothèse la plus probable, en fonction de laquelle le présent élargissement a été conçu, prévoit une progression lente et irrégulière du processus de réconciliation nationale et de reconstruction. L'aide alimentaire continuera d'être nécessaire au moins jusqu'en 1998 et probablement au-delà, pour aider les personnes déplacées à se réinstaller et pour contribuer au relèvement.

DEMANDE DU GOUVERNEMENT

6. Dans une lettre datée du 4 octobre 1996, le gouvernement a demandé au PAM de continuer à fournir une aide alimentaire.



MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

7. L'insuffisance de la capacité d'intervention du gouvernement s'explique à la fois par les graves problèmes économiques auxquels il est confronté et par ses difficultés à contrôler le territoire. Les programmes d'aide humanitaire sont coordonnés conjointement par le Ministère angolais des affaires sociales et de la réintégration (MINARS), et par l'Unité de coordination de l'aide humanitaire des Nations Unies en Angola (UCAH), par l'entremise du Groupe de coordination humanitaire qui regroupe les représentants des directions concernées au sein du ministère et leurs homologues de l'UNITA. Outre ses responsabilités dans le domaine de la planification et de l'élaboration des politiques, le MINARS exécute les programmes financés par les Nations Unies et des ONG en faveur de personnes déplacées et de groupes vulnérables. Un plan national de réintégration des personnes déplacées a été élaboré et sera mis en oeuvre dès que la situation le permettra.
8. Le gouvernement continue de fournir à un prix subventionné le carburant nécessaire au transport des vivres de secours et des articles non alimentaires et a exempté les livraisons d'aide alimentaire des droits portuaires. Cela équivaut à une contribution de plus de six millions de dollars et permettra de maintenir les coûts de transport intérieur des produits alimentaires au même niveau, en dépit d'une inflation annuelle estimée à 4 000 pour cent pour le premier semestre de 1996.

EVALUATION DU PAM

9. En mai 1996, une mission conjointe FAO/PAM d'évaluation des récoltes et des disponibilités alimentaires a estimé la production céréalière nationale pour la campagne agricole 1995/96 à 500 000 tonnes, un chiffre nettement supérieur aux prévisions de l'année précédente. Toutefois, la mission a conclu qu'en raison du déficit de la balance des paiements et de la persistance des restrictions imposées à la libre circulation, qui limitent l'accès à la nourriture d'un bon nombre d'habitants, 1 375 000 personnes continueraient d'avoir besoin d'une aide alimentaire de secours. La mission a calculé les besoins d'aide alimentaire d'urgence de l'Angola pour la période avril 1996 - mars 1997, comme suit:

**BESOINS D'AIDE ALIMENTAIRE D'URGENCE,
CAMPAGNE AGRICOLE 1996/97, PAR CATEGORIE
(en tonnes)**

	Maïs	Légumineuse s	Huile végétale	Aliments composé s	Total
Personnes déplacées et touchées par la guerre	70 68	11 588	7 24	-	89 5
Cantonement ¹	13 70	1 966	1 14	-	16 8
Démobilisation	6 62	883	552	-	8 0
Rapatriés	10 80	1 440	900	-	13 1
Relèvement	27 20	3 892	2 43	5 82	39 4
Alimentation thérapeutique/complémentaire	-	-	1 22	7 29	8 5
Total	129 08	19 769	13 48	13 12	175 4

¹ Rassemblement de soldats dans des camps où il sont enregistrés avant d'être démobilisés.

10. Les livraisons d'aide alimentaire devraient légèrement diminuer en 1997/98 compte tenu de la baisse escomptée du nombre des bénéficiaires, qui devrait être ramené à 1 145 000 (y



compris l'aide à la réinsertion des soldats démobilisés). Au cours des deux dernières années, le PAM a régulièrement couvert environ les deux tiers des besoins d'aide alimentaire de secours en Angola. Dans le cadre de cet élargissement, le PAM se fixe pour objectif de satisfaire 58 pour cent des besoins d'aide alimentaire de secours de 662 000 bénéficiaires, répartis comme suit:

**NOMBRE ESTIMATIF DES BENEFICIAIRES DE L'AIDE DU PAM,
DE MARS 1997 A FEVRIER 1998, PAR CATEGORIE**

	<i>Personnes déplacées et touchées par la guerre</i>	<i>Réinstallation (réfugiés et personnes déplacées)</i>	<i>Relèvement (vivres-contre-travail)</i>	<i>Alimentation thérapeutique et complémentaire</i>	<i>Réinsertion de soldats démobilisés</i>	<i>Total</i>
Mars-mai 1997	150 000	70 000	233 333	126 000	50 000	629 333
Juin-août 1997	90 000	150 000	233 333	126 000	100 000	699 333
Sept.-nov. 1997	75 000	170 000	166 667	157 500	100 000	669 167
Déc. 1997-fév. 1998	65 000	190 000	166 667	178 500	50 000	650 167
Moyenne annuelle	95 000	145 000	200 000	147 000	75 000	662 000

CIBLAGE ET STRATEGIE

11. L'objectif premier de la présente IPR et la principale stratégie du PAM et d'autres donateurs d'aide alimentaire consistent à encourager et à aider les personnes déplacées à se réinstaller et à faciliter le retour des réfugiés. En association avec d'autres organisations internationales, ONG et autorités locales et nationales, le PAM facilitera le passage à des interventions d'aide alimentaire mieux ciblées à l'appui d'opérations de réinstallation et de relèvement; dans le même temps, il continuera de fournir des secours à des personnes déplacées et touchées par la guerre dont le nombre devrait cependant diminuer progressivement. Dans le cadre des opérations d'urgence antérieures, les vivres étaient distribués par l'entremise des chefs traditionnels des communautés; avec l'IPR No. 5602, ils ont commencé à être distribués aux chefs de famille, pour la plupart des femmes. Avec le présent élargissement, le PAM entend poursuivre cette stratégie et offrir la possibilité aux femmes de participer à la gestion des distributions de vivres.

12. Les régions et les groupes visés par l'IPR en 1997/98 seront les suivants:

- a) Priorité sera donnée aux régions où l'on attend des retours importants. Ces rapatriés pourront compter sur une aide alimentaire jusqu'à ce qu'ils soient en mesure d'assurer eux-mêmes leur subsistance. Les zones isolées, auparavant inaccessibles, recevront une aide à la reconstruction.



- b) Les personnes déplacées et touchées par la guerre qui sont entièrement ou partiellement tributaires de l'aide représentent encore la catégorie la plus importante des bénéficiaires de l'aide alimentaire. Leur nombre devrait rapidement diminuer si le processus de réinstallation s'accélère et si la production agricole est relancée à la périphérie des villes auparavant coupées des zones rurales.
 - c) D'autres groupes confrontés à l'insécurité alimentaire qui ont été recensés à l'occasion d'évaluations de la sécurité alimentaire et d'enquêtes nutritionnelles, seront également prioritaires. A l'exception des régions où l'urgence impose d'avoir recours aux distributions générales, les vivres seront distribués aux groupes les plus vulnérables, notamment aux femmes et aux enfants, dans le cadre d'interventions nutritionnelles ciblées.
 - d) L'IPR prendra en charge l'aide à la réinsertion des soldats démobilisés à l'achèvement de l'opération d'urgence No. 5698, qui prévoit l'octroi d'une ration de trois mois aux soldats au moment de leur démobilisation. Ils recevront une assistance pendant neuf mois au titre de la présente IPR.
13. La création en novembre 1996 d'une unité d'analyse de la vulnérabilité et de la cartographie au sein du bureau de pays du PAM a permis d'améliorer les moyens de prévention et d'atténuation des effets des catastrophes et a contribué à mieux cibler les interventions nutritionnelles.
14. Le programme comprend cinq volets, brièvement décrits ci-dessous.

Réinstallation

15. L'*objectif* est d'apporter une assistance aux personnes qui se réinstallent jusqu'à ce qu'elles soient en mesure de subvenir à leurs besoins essentiels.

Résumé

16. Le PAM couvrira environ la moitié des besoins d'aide alimentaire des personnes déplacées qui se réinstallent. Il fournira l'intégralité de l'aide alimentaire nécessaire aux réfugiés en provenance de Zambie et du Zaïre. En association avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'UNICEF et d'autres organisations, le PAM participera à des opérations communes visant le rapatriement organisé de groupes spécifiques de personnes déplacées telles que les personnes déplacées depuis longtemps dans le sud-est de Kuando Kubango, où de nombreux ménages sont dirigés par des femmes.

Secours destinés aux personnes déplacées et aux populations touchées par la guerre

17. Ce volet a pour *objectif* d'aider les personnes déplacées qui ne sont pas en mesure de se réinstaller et qui ont été répertoriées et enregistrées par le gouvernement et des ONG ces dernières années. Le PAM subviendra à environ un tiers des besoins des personnes déplacées et touchées par la guerre, le reste étant pris en charge par des donateurs d'aide bilatérale.



Résumé

18. Une aide demeure nécessaire pour satisfaire les besoins alimentaires des personnes qui restent déplacées. Si la situation devait évoluer rapidement, les vivres serviraient à leur réinstallation. Cela présuppose une flexibilité dans l'affectation des ressources permettant une interchangeabilité des ressources entre la composante Réinstallation et le présent volet. On s'efforcera de limiter au minimum indispensable l'apport d'aide alimentaire dans les zones de déplacement.

Relèvement en zone rurale

19. L'*objectif* de cette composante est de contribuer à remettre en état l'infrastructure sociale et productive, dans les zones de réinstallation et dans les régions auparavant inaccessibles durement éprouvées par la guerre.

Résumé

20. Selon les cas, l'aide alimentaire sera fournie dans le cadre d'activités vivres-contre-travail, essentiellement pour remettre en état des routes d'accès et des ponts en zone rurale; le PAM a d'ailleurs élaboré un programme spécial à cet effet, qui figure dans l'appel interinstitutions de 1996 coordonné par le Département des affaires humanitaires (DAH) de l'ONU. Là où les compléments nécessaires sont disponibles, les activités vivres-contre-travail faciliteront la reconstruction de l'infrastructure sociale telle que les dispensaires, les écoles et les petits réseaux d'irrigation. La plupart des articles non alimentaires requis par ces derniers seront le plus souvent fournis par les partenaires d'exécution. Toutefois, notamment pour les activités mises en oeuvre par des ONG nationales et les autorités locales, les articles non alimentaires devront être fournis par l'entremise du PAM. Une partie des fonds mis à disposition par les donateurs au cours du semestre de 1996 pour financer les apports non alimentaires et l'aide technique nécessaires à la réfection des routes et aux activités de déminage correspondantes, sera reportée sur l'exercice 1997.

Intervention d'urgence et appui nutritionnel aux groupes vulnérables

21. L'*objectif* est de fournir un appui à un certain nombre d'établissements publics qui assistent les groupes vulnérables - hôpitaux, orphelinats et garderies -, et de conserver une capacité d'intervention en cas de crise d'urgence imprévue.

Résumé

22. Le PAM subviendra aux deux tiers environ des besoins de ce groupe, le reste étant couvert par des dons d'aide bilatérale acheminés par l'entremise d'ONG. Le nombre d'enfants mal nourris soignés dans les hôpitaux et les dispensaires administrés par les pouvoirs publics avec l'aide d'ONG varie suivant la période de l'année et le degré de sécurité alimentaire locale. L'évolution des besoins alimentaires est suivie par le Groupe de coordination de l'aide alimentaire présidé par le PAM. Le gouvernement n'étant toujours pas en mesure de subvenir à leurs besoins, les orphelinats, les sanatoriums et les foyers pour personnes âgées continueront de recevoir une aide alimentaire.



23. Le principe de flexibilité continuera de s'appliquer pleinement dans le cadre des interventions d'urgence. Le PAM demeurera responsable de la coordination de l'information et des suites à donner aux enquêtes nutritionnelles pour qu'elles débouchent sur des interventions rapides - et inversement pour que les améliorations constatées dans l'état nutritionnel et la sécurité alimentaire des bénéficiaires conduisent à une diminution proportionnelle des distributions d'aide alimentaire d'urgence.

Démobilisation

24. L'*objectif* de cette composante est de fournir aux soldats démobilisés une aide et un complément nutritionnel visant à faciliter et encourager leur réintégration dans la vie civile.

Résumé

25. Contrairement à d'autres groupes vulnérables éprouvés par la guerre, les soldats démobilisés n'ont pratiquement aucune expérience dans le domaine de la production, de l'éducation, ou de la participation à des activités communautaires. Pour eux, la réinstallation nécessitera un processus particulièrement difficile de réadaptation. Le PAM distribuera aux soldats démobilisés de l'UNITA et du gouvernement une ration individuelle mensuelle pendant neuf mois là où ils s'établiront. L'aide alimentaire s'inscrit dans un assortiment de prestations d'aide destiné aux soldats démobilisés, recommandé par une Commission conjointe composée de membres du gouvernement, de l'UNITA et de l'Organisation des Nations Unies ainsi que d'observateurs du Portugal, de la Russie et des Etats-Unis, et présidée par le représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies. La Commission conjointe a reçu l'aval de la communauté internationale en Angola. Outre l'aide alimentaire, les soldats démobilisés recevront une subvention de 50 dollars en monnaie locale, qui sera versée en trois fois. Il s'agit là de prestations complémentaires qui n'interdisent pas aux individus ou à leur famille de participer à d'autres programmes d'aide alimentaire.

ASPECTS NUTRITIONNELS

26. La méthodologie et les critères établis pour les enquêtes et les interventions nutritionnelles font l'objet d'un consensus général et sont bien coordonnés. Diverses organisations conduisent des enquêtes pour surveiller l'évolution de la situation nutritionnelle. Le Groupe de coordination de l'aide alimentaire présidé par le PAM veille à ce que l'information soit partagée par tous et à ce que les mesures nécessaires soient prises. Une coordination s'exerce également à l'échelon des provinces.
27. Dans la mesure du possible, le PAM orientera de plus en plus son aide vers les services de soins de santé primaires destinés aux femmes et aux enfants et se retirera progressivement des projets d'urgence. Le PAM continuera d'apporter une aide aux ONG et aux autres institutions spécialisées dont les programmes visent à renforcer la capacité nationale en matière de services nutritionnels et sanitaires.

QUESTIONS RELATIVES AU DEVELOPPEMENT

28. L'IPR a été conçue de manière à laisser au PAM la flexibilité nécessaire pour répondre aux besoins de secours et pour appuyer les activités de relèvement dans le cadre d'une situation



d'urgence complexe. Au cours du prochain élargissement de la présente IPR, on prévoit une diminution importante de la part de l'aide alimentaire d'urgence au profit de celle fournie dans le cadre des activités de réinstallation. Pour que la réinstallation d'importants contingents de personnes déplacées et de réfugiés se passe dans les meilleures conditions, celle-ci devrait avoir lieu avant la période d'ensemencement, en octobre 1997; toutefois, on n'assistera à aucun mouvement de retour tant qu'un processus de paix prévoyant des garanties de libre circulation et une normalisation de l'administration en zones rurales ne sera pas solidement établi, favorisant un climat de confiance. Pour cela, le processus de démobilisation devra être pratiquement achevé.

29. En 1995/96, des activités vivres-contre-travail de remise en état de l'infrastructure ont démarré dans des zones d'accès facile, souvent précédées par des opérations lentes de déminage. De nombreux projets de ce type sont actuellement mis en oeuvre par des ONG et les autorités locales sous la conduite du personnel du PAM, opérant à partir de 10 bureaux auxiliaires.
30. Quelques activités vivres-contre-travail ont donné d'assez bons résultats dans des régions contrôlées par l'UNITA, notamment dans la province de Bie. Les ONG opérant dans ces régions étant peu nombreuses, les travaux ont souvent été effectués par l'administration locale de l'UNITA, sous la vigilance des surveillants de l'aide alimentaire du PAM.

INCIDENCE DU PROJET SUR LES FEMMES

31. Du fait du conflit et des mouvements de déplacement, la plupart des ménages les plus démunis sont dirigés par des femmes. C'est parce qu'elles ont été pendant longtemps très durement touchées par la guerre que le PAM a systématiquement ciblé son aide d'urgence sur les femmes et les enfants. Les organisations qui opèrent en partenariat avec le PAM partagent le même engagement. Au cours de ses opérations d'urgence en Angola, le PAM a toujours encouragé les ONG (et, à l'avenir en fera un impératif) à recenser les femmes chefs de famille de manière à augmenter les chances des femmes et des enfants de bénéficier directement de l'aide d'urgence du PAM. Dans les interventions directes où le PAM s'est chargé lui-même du recensement, seules les femmes chefs de famille ont été enregistrées. Aucun chiffre précis n'est encore disponible. Le PAM améliorera ses mécanismes de surveillance pour parvenir, d'ici février 1997, à un meilleur suivi des indicateurs tels que le pourcentage de femmes bénéficiaires.
32. Vu l'importance majeure qui sera accordée aux activités de relèvement, l'IPR fera une plus grande place aux femmes pour leur faciliter l'accès aux ressources et au bien-être nutritionnel. L'élément "création de revenu" visera essentiellement les femmes, comme c'est déjà le cas par exemple à Malange, où tous les propriétaires des boulangeries communautaires qui préparent les vivres du PAM sont des femmes et où le personnel est exclusivement féminin.
33. En zones urbaines, les garderies n'ont pas seulement pour objet de fournir un complément nutritionnel aux jeunes enfants; elles offrent également aux femmes pauvres plus de chances d'entreprendre une activité économique. Environ 80 000 enfants d'âge préscolaire reçoivent une aide du PAM, pour la plupart dans les "bairros" des grandes villes, où les femmes doivent consacrer leur temps à gagner de l'argent.
34. Dans le contexte de la présente IPR, le PAM donnera priorité aux femmes dans les secteurs de la santé et de l'éducation et aux activités de reconstruction de l'infrastructure locale pour leur faciliter l'accès aux services de base et aux marchés. La réouverture des routes



facilitera l'accès aux services de base, notamment pour les femmes. De même, elles n'auront plus à porter elles-mêmes leurs produits sur de longues distances: en effet, la réouverture des routes permettra de transporter ces produits par camion, ce qui devrait dynamiser les marchés locaux et avoir par là même une incidence directe sur les activités économiques des femmes qui commercialisent ces produits.

35. Les programmes d'alimentation complémentaire et thérapeutique qui s'adressent aux femmes et aux enfants en situation particulièrement critique continueront de se voir accorder un rang de priorité très élevé.
36. En novembre 1996, un consultant du PAM sur les questions sexo-sociologiques a réalisé une étude sur l'appui du PAM dont ont bénéficié les femmes dans le cadre de l'IPR en cours. Cette étude devrait aider le PAM, le gouvernement, et les ONG partenaires d'exécution à mieux axer le projet sur les préoccupations et les besoins des femmes.

SUIVI ET EVALUATION

37. Les responsables des bureaux auxiliaires du PAM et les 22 surveillants de l'aide alimentaire se rendent sur les sites de projet et rendent compte de l'avancement de chaque activité par rapport aux objectifs fixés. Cinq surveillants sont des femmes. Le PAM s'est engagé dans une politique de recrutement visant à porter à 50 pour cent la proportion des femmes aux postes de surveillants de l'aide alimentaire, et ce afin de bénéficier d'informations directes que les hommes ont souvent plus de difficulté à obtenir au niveau des ménages. Outre son personnel, le PAM compte sur ses partenaires d'exécution pour surveiller l'état nutritionnel des bénéficiaires et pour réaliser des études spéciales sur des questions relatives à la sécurité alimentaire.
38. En 1997, le PAM prévoit de passer en revue les principales activités vivres-contre-travail, afin d'analyser leurs effets à long terme et d'évaluer la participation des femmes et les avantages qu'elles ont tiré de ces activités. A cet égard, le PAM prévoit également d'envoyer une mission sur le terrain pour améliorer les procédures existantes de suivi et d'évaluation.

RATIONS ET BESOINS ALIMENTAIRES

39. Les rations alimentaires à distribuer s'établissent comme suit:

RATIONS ALIMENTAIRES (grammes)						
	Personnes déplacées / touchées par la guerre	Réinstallatio n	Vivres- contre- travail	Alimentation complémentair e	Alimentation thérapeutique	Soldats démobilisé s
Maïs	300	300	400	200	-	300
Légumineuses	40	40	40	40	-	40



Huile végétale	25	25	25	25	20	25
Mélange maïs-soja	-	-	-	100	200	-
Sucre	-	-	-	20	10	-
Sel	5	5	5	5	-	5
Kilocalories	1 405	1 405	1 700	1 515	985	1 405

40. Les produits fournis par le PAM durant la période avril 1997 - mars 1998 seront les suivants:

BESOINS D'AIDE ALIMENTAIRE (tonnes)							
	Maïs	Légumineuses	Huile végétale	Mélange maïs-soja	Sucre	Sel	Total
Personnes déplacées et touchées par la guerre	10 2	1 368	855	-	-	171	12 6
Réinstallation des personnes déplacées et des réfugiés	15 6	2 088	1 305	-	-	261	19 3
Relèvement (vivres-contre-travail)	28 8	2 880	1 800	-	-	360	33 6
Alimentation complémentaire	10 0	2 016	1 260	5 040	1 000	252	19 6
Alimentation thérapeutique	-	-	50	504	25	-	579
Réinsertion des soldats	8 1	1 080	675	-	-	135	9 5
Total	72 9	9 432	5 945	5 544	1 030	1 100	96 0

MODALITE D'EXECUTION

41. Le Gouvernement angolais, par le canal du Ministère des affaires sociales et de la réintégration (MINARS), est chargé de la coordination globale du projet. Le MINARS est aussi responsable de l'enregistrement des personnes déplacées pendant toute la durée de la crise d'urgence. Des plans restreints de réinstallation et de réintégration des personnes déplacées et des réfugiés ont été mis en oeuvre dans les régions accessibles contrôlées par le gouvernement. Le MINARS ou des ONG ayant passé des accords avec le MINARS sont responsables de l'exécution des activités bénéficiant de l'aide du PAM.

42. Les bénéficiaires sont choisis et recensés par les organismes d'exécution et reçoivent des cartes de rationnement leur indiquant les quantités auxquelles ils ont droit. Les surveillants de l'aide alimentaire du PAM se rendent périodiquement sur les sites de distribution: ils contrôlent directement auprès des bénéficiaires qu'ils ont bien reçu les rations auxquelles



ils ont droit et surveillent le déroulement des activités. Les bénéficiaires participent souvent à la distribution des produits alimentaires.

43. Les 10 bureaux auxiliaires du PAM répartis dans plusieurs capitales de province font chaque mois le bilan des opérations et proposent les activités pour le mois suivant. Les bureaux auxiliaires travaillent en étroite collaboration avec les représentants locaux du gouvernement. Ils ont également établi des contacts étroits avec l'administration locale de l'UNITA.
44. Le PAM continuera d'assumer la présidence du Groupe de coordination de l'aide alimentaire qui comprend des représentants des ONG, du gouvernement et des donateurs. Le PAM publie tous les mois un plan concerté de distribution de l'ensemble de l'aide alimentaire en Angola, un outil essentiel à la coordination de l'aide.

LOGISTIQUE ET GESTION DE L'AIDE ALIMENTAIRE

45. Le PAM joue un rôle de premier plan dans la coordination, la programmation et la logistique de l'aide alimentaire en Angola. Par ailleurs, il s'est vu confier la gestion de la flotte d'avions cargo et de passagers au nom des organisations humanitaires opérant en Angola.
46. Le PAM établit tous les mois des rapports statistiques sur les mouvements et les livraisons de l'aide alimentaire du PAM, qui sont distribués aux représentants des donateurs et des ONG en Angola.
47. En raison du peu de ressources dont dispose le MINARS, le PAM continuera de financer le transport intérieur, la manutention et l'entreposage (TIEM) de l'ensemble des vivres fournis par le PAM depuis les ports de Luanda, Lobito et Namibe jusqu'aux points de distribution.

COÛTS DU PROJET

48. Les coûts du projet s'établissent comme suit:

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET			
	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
COÛT POUR LE PAM			
A. Coûts opérationnels directs			
Produits à distribuer ¹			
– Maïs	72 900	200	14 580 000
– Haricots	9 432	450	4 244 400
– Huile	5 945	950	5 647 750
– Mélange maïs-soja	5 544	400	2 217 600
– Sucre	1 033	450	464 850



VENTILATION DES COÛTS DU PROJET			
	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
– Sel	1 179	210	247 590
Total partiel, produits alimentaires	96 033		27 402 14
Transport extérieur			7 107 98
Transport intérieur, entreposage et manutention (TIEM)			18 726 43
Total partiel, coûts opérationnel directs			53 236 61
B. Coûts de soutien directs (Voir détail des coûts en annexe)			
Total partiel, coûts de soutien directs			11 016 41
Total coûts directs			64 253 01
C. Coûts de soutien indirects (7,2 pour cent du total des coûts directs)			
			4 626 21
COÛT TOTAL POUR LE PAM			68 879 22
COÛT POUR LE GOUVERNEMENT			
Exemption des droits portuaires, des taxes sur le carburant, etc.			6 000 00
COÛT TOTAL POUR LE GOUVERNEMENT			6 000 00
COÛT TOTAL DU PROJET (PAM et gouvernement)			74 879 22
Coûts pour le PAM en pourcentage du coût total du projet: 93 pour cent			

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits et les quantités effectives à fournir au projet comme à tous les projets assistés par le PAM peuvent varier au cours du temps en fonction des disponibilités du PAM et du marché intérieur des pays.

RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXECUTIF

49. Le projet est recommandé à l'approbation du Conseil d'administration.



ANNEXE

COÛTS DE SOUTIEN DIRECTS <i>(en dollars)</i>
--

	Dollars
Traitements du personnel	
International	2 523 050
Volontaires ONU	-
Consultants internationaux et accords spéciaux de service	70 000
Fonctionnaires nationaux	-
Personnel local et temporaire	1 228 350
Total partiel	3 821 400
Services d'appui technique	
Examen préalable du projet (suivi du projet)	-
Evaluation du projet	-
Total partiel	-
Voyages et indemnités journalières de subsistance	
International	70 000
A l'intérieur du pays	18 000
Total partiel	88 000
Dépenses de fonctionnement du bureau	
Location du bureau	60 000
Abonnements	2 000
Communications	30 000
Ameublement/équipement	70 000
Fournitures de bureau	40 000
Réparation et entretien de l'équipement	50 000
Total partiel	252 000
Véhicules	
Entretien	50 000
Carburant	10 000
Total partiel	60 000
Equipement	
Equipement de communication	130 000
Véhicules	250 000
Equipement informatique	65 000
Equipement agricole	2 500 000
Matériaux de construction	3 500 000
Total partiel	6 445 000
Articles non alimentaires	
Semences	
Coûts de meunerie	120 000
Transport	160 000
Total partiel	280 000
Autres coûts	
Information du public (y compris les voyages)	10 000
Réserve pour imprévus	60 000
Total partiel	70 000
TOTAL COÛTS DE SOUTIEN DIRECTS	11 016 400

